



**SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021
1^{ER} JUIN 2021**

16 heures

Présents :

- Monsieur Steve Plante, maire
- X Monsieur Michel Ouellet, conseiller au siège n°1
- X Monsieur Michel Martineau, conseiller au siège n° 2
- X Madame Manon Leblanc, conseillère au siège n° 3
- X Madame Dona Bouchard, conseillère au siège n° 4
- X Monsieur Stéphane Amireault, conseiller au siège n° 5
- X Madame Vicky Robichaud, conseillère au siège n° 6
- X Madame Guylaine Comtois, directrice générale
- X Madame Flavie Robitaille, greffière et directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'adopter l'ordre du jour de l'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 1.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt E-008
- 2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 020-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin d'inclure des mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec
- 2.2 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement numéro U-001-02 modifiant le Règlement numéro U-001 sur les permis et certificats afin de préciser les documents exigés pour une demande de certificat d'autorisation pour démolir un bâtiment selon que la demande de certificat d'autorisation soit assujettie ou non à la procédure prévue au règlement de démolition
- 2.3 Avis de motion du Règlement numéro U-001-02 modifiant le Règlement numéro U-001 sur les permis et certificats afin de préciser les documents exigés pour une demande de certificat d'autorisation pour démolir un bâtiment selon que la demande de certificat d'autorisation soit assujettie ou non à la procédure prévue au règlement de démolition
- 2.4 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement numéro 021-01 modifiant le Règlement numéro 021 concernant la démolition afin de modifier les catégories d'immeubles assujetties, de revoir les modalités de la garantie monétaire et de clarifier le processus d'étude d'une demande
- 3.1 Résolution autorisant l'embauche de Geneviève Héту au poste temporaire de responsable des communications

5.2 Résolution autorisant l'achat d'un tracteur à gazon pour le service des travaux publics

9.3 Lettre d'approbation du règlement d'emprunt E-008

Et le report des points suivants :

6.1 Résolution affectant la dépense d'entretien d'un tronçon de la branche 1 du cours d'eau sur le rang petit Saint-Esprit

8.1 Résolution entérinant l'embauche des employés pour le circuit canotable pour l'été 2021

8.2 Résolution entérinant l'embauche des employés du camp de jour pour l'été 2021

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité

1.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour le Règlement d'emprunt numéro E-008

La greffière a déposé un procès-verbal de correction pour le Règlement d'emprunt numéro E-008 afin de spécifier le pouvoir habilitant.

2. RÉGLEMENTATION

2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 020-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin d'inclure des mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Le présent règlement vise à favoriser l'achat québécois à la suite de l'adoption du projet de loi numéro 67 (2021, chapitre 7) Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions. Ces dispositions sont valides jusqu'au 25 juin 2024.

Je donne avis que le Règlement numéro 020-01 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2.2 Résolution autorisant l'adoption du projet de Règlement numéro U-001-02 modifiant le Règlement numéro U-001 sur les permis et certificats afin de préciser les documents exigés pour une demande de certificat d'autorisation pour démolir un bâtiment selon que la demande de certificat d'autorisation soit assujettie ou non à la procédure prévue au règlement de démolition

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le présent règlement vise à préciser les documents exigés pour une demande de certificat d'autorisation pour démolir un bâtiment selon que la demande de certificat d'autorisation soit assujettie ou non à la procédure prévue au règlement de démolition.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que présenté.

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.

2.3 Avis de motion du Règlement numéro U-001-02 modifiant le Règlement numéro U-001 sur les permis et certificats afin de préciser les documents exigés pour une demande de certificat d'autorisation pour démolir un bâtiment selon que la demande de certificat d'autorisation soit assujettie ou non à la procédure prévue au règlement de démolition

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je donne avis que le Règlement numéro U-001-02 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2.4 Résolution autorisant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 021-01 modifiant le Règlement numéro 021 concernant la démolition afin de modifier les catégories d'immeubles assujetties, de revoir les modalités de la garantie monétaire et de clarifier le processus d'étude d'une demande

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le projet de règlement a pour objet d'exclure certaines catégories de bâtiments de la procédure prévue par le Règlement numéro 021 concernant la démolition et à revoir les modalités relatives à la garantie monétaire. Il vise également à clarifier le processus d'étude d'une demande.

Je propose d'adopter le premier projet de règlement tel que présenté.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION

3.1 Résolution autorisant l'embauche de Geneviève Héту au poste temporaire de responsable des communications

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

Je propose d'entériner l'embauche de Geneviève Héту au poste temporaire de responsable des communications pour la durée du congé de maternité de Karoline Desrosiers au taux horaire de 28 \$.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

5. TRANSPORTS

5.1 Résolution ajoutant l'interdiction de stationner devant le 223-225, rue Notre-Dame

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Ayant reçu une demande de la compagnie Les Convoyeurs Dugas à l'effet que les camions-remorques avaient de la difficulté à accéder à la rue Coderre pour atteindre le quai de déchargement de la compagnie principalement à cause des automobiles stationnées face à l'immeuble 223-225 rue Notre-Dame.

Je propose d'ajouter l'interdiction de stationner de 8 h 00 à 16 h 30 devant le 223-225 rue Notre-Dame pour deux cases de stationnement et ce, afin de permettre aux camions d'accéder à la rampe de déchargement de la compagnie Les Convoyeurs Dugas sur la rue Coderre.

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.

5.2 Résolution autorisant l'achat d'un tracteur à gazon pour le service des travaux publics

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Puisqu'un de nos équipements est en fin de vie et qu'il doit être remplacé pour assurer un service adéquat à la population.

Je propose d'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon de marque Hustler FasTrak 60" Kawasaki FR730 à Équipements J.P.inc. au montant de 12 244,84 \$ taxes incluses. Ce contrat est octroyé suite à une demande de prix. Cette dépense sera financée par le Règlement d'emprunt E-002.

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Résolution affectant la dépense d'entretien d'un tronçon de la branche 1 du cours d'eau sur le rang petit Saint-Esprit

Ce point est reporté.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 Résolution relative à la demande de PIIA #2021-010 concernant des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel trifamilial isolé situé au 48, rue des Sulpiciens

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault

Il s'agit d'une demande concernant des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel trifamilial isolé suite à la démolition de l'immeuble sis au 48, rue des Sulpiciens.

Je propose d'accepter la demande de PIIA #2021-010, tel que présentée avec les conditions suivantes :

- Le mur arrière devra être recouvert par le canexel proposé au lieu d'être en vinyle ;
- Ne pas abattre d'arbres derrière le stationnement, sauf ceux situés à une distance inférieure à 0,5m de ce dernier.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Résolution entérinant l'embauche des employés pour le circuit canotable pour l'été 2021

Ce point est reporté.

8.2 Résolution entérinant l'embauche des employés du camp de jour pour l'été 2021

Ce point est reporté.

9. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL

9.1 Lettre en date du 17 mai 2021 du ministère des Transports dans laquelle on informe la Ville que les travaux demandés pour l'élargissement du pont Chartrand ne sont pas prévus dans la planification quinquennale du ministère

9.2 Lettre en date du 19 mai 2021 de la MRC de L'Assomption informant la Ville de l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ pour la plantation d'arbres dans le parc Donald-Bricault

9.3 Lettre d'approbation du règlement d'emprunt E-008

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

En l'absence du public, la greffière fait la lecture des questions posées par écrit. Aucune question n'a été déposée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

L'ordre du jour étant épuisé, je propose de lever la séance.

Il est 16 h 22.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard

Adopté à l'unanimité.